

Odile Maurin : exclue de l'APF, elle saisit la justice !



Handicap.fr : Militante APF (Association des paraplégés de France) depuis plusieurs années, vous témoignez aujourd'hui de vos désillusions... Quel est votre parcours ?

Odile Maurin : Moi-même en situation de handicap, j'ai adhéré à l'APF en 2008 alors que je présidais Handi-Social puis, à la demande de l'APF, j'ai présenté ma candidature comme représentante départementale du 31 (Haute-Garonne) et été élue en 2013, accordant un temps considérable à la défense des droits des personnes handicapées. Mais, fin 2015, lorsque j'ai commencé à émettre de plus en plus de critiques sur certains dysfonctionnements et le manque de réactivité des équipes dirigeantes de l'APF, ça n'a pas visiblement pas plu...

H.fr : Vous en avez donc été exclue. Pour quelle raison ?

OM : Cela s'est fait en plusieurs étapes. Entre autre parce que, avec 19 autres élus, nous avons décidé de mettre les mains dans le cambouis et de rédiger un manifeste (en lien ci-dessous) qui avait pour objectif d'engager un débat entre élus et militants pour proposer, lors de la prochaine Assemblée générale, une organisation plus démocratique et participative. Son titre : « *Réformons nos statuts pour une APF militante* ». Le 14 décembre 2015, j'ai reçu une lettre d'exclusion pour « motifs graves » !

H.fr : Vous n'êtes pas la seule dans ce cas ?

OM : Non, je ne suis pas la première à être exclue mais les autres sont passés sous silence. Il y a de plus en plus de clashes, et d'autres camarades subissent des pressions parfois importantes, alors que la « démocratie » est à toutes les lignes des chartes et autres documents APF. Il y a de la richesse dans notre association, qu'on n'utilise pas, ce qui engendre une forte colère en interne. Il faut vraiment mener un travail de fond et cesser aussi d'envoyer des adhérents sans formation suffisante dans les diverses commissions pour jouer les potiches.

H.fr : L'idée d'un débat interne n'a donc pas été retenue...

OM : Apparemment. Pourtant il n'y avait, dans nos actions, aucune volonté de nuire à l'association, à ses membres ou aux personnes en situation de handicap. Plus de 70 élus et militants APF, aujourd'hui considérés comme des frondeurs, ont signé l'une des deux versions de notre manifeste. Hélas, ils subissent des représailles, sont poussés à la démission (4 élus dans le 26) ou exclus de groupes nationaux comme le représentant départemental de l'Ariège, viré par un salarié avec l'accord du conseil d'administration car il nous avait apporté son soutien. Ces manifestes ne faisaient qu'exprimer des constats et des interrogations que partagent de très nombreux membres de l'association. Parce que l'APF joue un rôle central pour les droits des personnes en situation de handicap, parce qu'elle est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, elle doit revoir son fonctionnement démocratique, mettre réellement en œuvre son projet associatif et cesser d'exclure ou de décourager les militants. Il faut arrêter de contester sur le papier pour mener de vraies actions sur le terrain. Nous sommes écoutés par les pouvoirs publics locaux alors pourquoi pas au niveau national ? Il devient urgent d'instaurer un autre rapport avec eux.

H.fr : Vous estimez que les forces vives sur le terrain ne sont pas assez entendues et mobilisées ?

OM : Oui, un exemple : l'ordonnance sur le report d'accessibilité, un retour en arrière catastrophique et scandaleux, qui a finalement été adoptée. La mobilisation de notre association n'a pas été à la hauteur de l'enjeu. Sans en rejeter l'entière responsabilité sur la direction nationale de l'APF, nous avons constaté que les moyens nationaux engagés dans ce combat étaient réduits, en termes de personnes notamment, que les mots d'ordre ont tardé à descendre de Paris, que le terrain n'a pas été soutenu et que l'information et l'expertise de terrain avaient du mal à remonter.

H.fr : Vous n'y allez pas de main morte sur ce que vous appelez le « pouvoir centralisé ».

OM : Oui, c'est un fait. Je déplore que le mouvement APF soit aussi centralisé, avec une direction et des administrateurs centrés principalement sur la gestion, repliés dans leur tour d'ivoire, méconnaissant les problématiques du terrain, incapables de répondre aux questions des élus du terrain, ne sachant pas impulser une dynamique militante et vraiment revendicative et pratiquant un semblant de démocratie lors d'assemblées générales stérilisées.

H.fr : C'est pourquoi, le 8 janvier 2016, vous mettez en ligne un pétition (en lien ci-dessous) qui a déjà rassemblé 1 275 soutiens sur les 1 500 escomptés...

OM : Oui, elle est intitulée « *Défense des handicapés = stop exclusion et APF démocratique militante revendicative !* » et est adressée aux administrateurs et au président de l'APF. Notre objectif est qu'elle grossisse suffisamment pour que la majorité des adhérents en entendent parler et la signent. Nous pourrions, par ce biais, les contacter en vue de l'Assemblée générale du 25 juin 2016 afin de leur proposer de voter notre motion pour une réforme des statuts et de l'organisation démocratique. Il y en a assez des AG avec 300 adhérents présents sur 23 000 !

H.fr : Pour que cette pétition soit accessible à tous, vous avez même multiplié les versions. Impossible de ne pas comprendre !

OM : Oui, en LSF (langue des signes), audio sur mon site, FALC (facile à lire et à comprendre) et même en vidéo pour ceux qui ne lisent pas.

H.fr : Qu'attendez-vous de cette interpellation ?

OM : Que l'APF soit une association revendicative car, contrairement à ce que prétendent certaines petites associations, on peut évidemment être à la fois gestionnaire et militant mais à condition de cesser de s'autocensurer avec les pouvoirs publics, d'être capable d'instaurer un rapport de force avec eux tout en étant capable d'apporter une expertise argumentée car ils ont finalement plus besoin de nous que le contraire. Nous devons cesser d'accepter la maltraitance institutionnelle grandissante dans les établissements et renvoyer les pouvoirs publics à leurs responsabilités et au respect des Droits de l'homme pour tous.

H.fr : Vous avez décidé de contester votre exclusion devant la justice.

OM : Oui, parfois il n'y a pas d'autre choix que d'utiliser le levier juridique et se résoudre à attaquer même lorsqu'on n'a pas la « culture du contentieux ». Mon avocat a donc sollicité une audience pour faire annuler mon exclusion, en contestant à la fois le fond et la forme ; elle a apparemment été jugée recevable. Je réclame ma réintégration et un euro symbolique en guise de dommages et intérêts. L'audience aura lieu le 17 mars 2016 au Tribunal de grande instance de Toulouse. C'est un pari un peu fou de s'attaquer à une organisation aussi puissante... Un peu David contre Goliath. Mais c'est aussi cela l'esprit fondateur de l'APF, auquel je reste fidèle : risquer l'impossible !

[Lire les réactions et réagissez !](#)

Handicap.fr vous suggère les liens suivants :

Sur le web

- [Pétition des 69 " frondeurs " de l'APF initiée par Odile Maurin](#)
- [Lien vers le Manifeste](#)



Résumé : La justice doit trancher ! Odile Maurin, engagée dans les combats de l'APF, en a été exclue fin 2015 pour "motifs graves". Elle est de ces frondeurs qui rappellent que ses statuts en font une association gestionnaire mais aussi militante.

Par Odile Maurin, militante exclue de l'APF, le 16-03-2016

[Lire les réactions et réagissez !](#)



"Tous droits de reproduction et de représentation réservés.© Handicap.fr. Cet article a été rédigé par Emmanuelle Dal'Secco, journaliste Handicap.fr"

[Article précédent](#)

[Article suivant](#)

Commentaires

Réagissez à cet article

Le 16-03-2016 par W.Salens :

Cet entretien avec Odile Maurin reflète exactement ce qu'elle est et fait depuis des années: une battante bien avant d'adhérer à l'APF, constante et innovante sur le terrain et pas seulement en paroles. Ses constats concernant "le pouvoir centralisé" sont justifiés. Je confirme de par mon expérience perso en IdF et j'ai signé sa pétition dès le début.

Demain je penserai à elle et à ceux qui soutiennent son action. Une heure avant l'audience, il y aura une conférence de presse.

Et comme chantait Brel dans L'Homme de la Mancha: "atteindre l'inaccessible étoile", reste possible.

Le 16-03-2016 par Collectif Citoyen Handicap :

Une association qui se dit militante et accepte plus de 800 millions d'euros de subventions est juste risible. Je respecte beaucoup Odile et son travail, par contre lorsqu'on veut dénoncer alors il faut le faire de façon entière, pas des bribes. Rien sur les Réunions internes pour le boycott d'autres mobilisations, rien sur les pressions, les dépenses de présence dans les beaux Salons commerciaux Autonomics L'APF est une entité dirigé par l'état tout comme l'Unapei, ou d'autres qui sont arrosés de subventions, participent aux pilonnages des dossiers MDPH des usagers dans les CDAPH. Franchement je me marre de lire que l'APF est militante !!!!!

Le 17-03-2016 par Nathan :

L'APF est devenu un societe de profit et non plus militante

Ils ont fermés plusieurs services d'auxiliaires de vie en laissant les personnes handicapées sans solutions en pretextant une defaillance de l'état en terme de financement or ils préfèrent mettre les budgets dans de la pub mais pas dans les vrais aides aux personnes

Ils ne sont la que pour le paraitre maintenant

Le 17-03-2016 par MIC38 :

Le problème de cette association, c'est qu'elle est juge et partie.

Très bien de soulever les dysfonctionnements.

Le 17-03-2016 par W.Salens :

Sans polémique: "... plus de 800 millions € de subventions...": le CCH confond les budgets pour les établissements médico-sociaux et les subventions pour d'autres actions."Pilonnages des dossiers MDPH": qui a assisté aux réunions de la CDAPH? Les MDPH ne sont certainement pas parfaites, mais les personnes qui y siègent(bien au-delà de l'APF), sont aussi des militants bénévoles. J'en connais.

Le 17-03-2016 par claudine :

Je signe, car Odile à raison de croire en ces et ses valeurs.

L'AFP réagit mal,et lui fait mal.

Odile n'a pas besoin de cela.

Ce qu'elle fait est pour d'autres

Le 18-03-2016 par Elisabeth :

ce temoignage prouve si il y en avait besoin que les handicapés sont considérés comme des objets sans intelligenceet surtout permettant à une partie de leurs encadrants de justifier un salaire avec bonne conscience alors que les ompetences peuvent être discutables , nous on doit se battre en permanence physiquement pour tenir et moralemnt devant les insultes ou commentaires des personnes qui estiment que les handicapés doivent se taire, j'ai eu un employeur cette année, je dis un pas tous qui m'a dit qu'il préfèrait payer L'agefiph que donner du travail à des handicapés pour lui les handicapés sont une charge alors je propose comme il y a quelques années de nous euthanasier dès que le handicap est déclaré et de n'utiliser que du personnel benevole pour encadrer les MDPH, cela changerait tout de suite la donne, commencer tout de suite sans tergiverser

Merci à Odile Maurin et chapeau bas à son combat

Le 18-03-2016 par Elisabeth :

bonjour

je répète ce que j'ai tapé il y a 5mn

bravo à Odile Maurin

j'ai dis-je eu affaire cette année à un employeur qui m'a affirmé préférer payer l'agefiph plutôt qu' un salaire de travailleur handicapé, je parle seulement d'un employeur pas de tous,

d'autre part à la MDPH les encadrants perçoivent un salaire à temps complet peu sont benevoles, je propose comme precedemment d'euthanasier tous les handicapés de rendre les aidants et encadrants benevoles y compris les salariés de la MDPH.

BIEN AMICALEMENT (Je me bats tous les jours contre les murs , heureusement il y a aussi des personnes formidables)

Le 18-03-2016 par kiki :

je ne connais pas Odile Maurin ni les enjeux de ses actions ou ses inactions ; présentement l'apf me hérisse un peu à plusieurs niveau ; je ne peux que me ranger derrière des positions à but constructif et qui valorisent le respect des ph.

Le 18-03-2016 par nestor17 :

APF est aux ordres de la CNAF pour spolier les adultes handicapés et visiblement personne ne s'en soucie, scandaleux...

Le 20-03-2016 par ego :

courage odile, on les aura ces technocrates,continuez de vous battre

Le 21-03-2016 par Morkan :

Ah ! si tous les signataires de la pétition étaient eux-mêmes des modèles de fonctionnement démocratique dans leur délégation APF leur signature auraient un tout autre poids...mais là, cela peut faire sourire.

Par ailleurs un certain nombre de commentaires montrent que leurs auteurs feraient de mauvais représentants des P.H tant ils véhiculent des jugements à l'emporte pièce prouvant qu'ils ne connaissent pas ce qu'ils condamnent, quand ils ne sont pas totalement à coté de la plaque. Quand au différend Maurin-APF verdict le 12 mai.

Le 23-03-2016 par Walter Salens :

Les signataires ont au moins le mérite d'avoir exprimé leur accord et soutien à l'égard d'une personne active depuis des années. Et le dossier complet est précis, argumenté et ouvert à tous.

handicap.fr Diversité, handicap et autonomie

Handicap.fr 59 rue de l'Abondance - F-69003 Lyon France info@handicap.fr | Handicap.fr 2002 - 2016 tous droits réservés - Haut
Page générée le 29-03-2016 à 14:12:13